



REGLEMENT INTERIEUR GYM FLIP BEUCAIRE TARASCON (page1)

PREAMBULE

L'association GYM FLIP BEUCAIRE TARASCON est une association loi 1901, à but non lucratif, dont l'objet est de proposer une activité de gymnastique aux membres adhérents.

Elle est gérée par des bénévoles, adhérents à l'association, qui forment le Bureau et le Conseil d'Administration.

Leur rôle est de veiller à la bonne organisation de l'association et à son bon fonctionnement.

Le budget de l'association sert essentiellement pour le paiement des salaires et charges des entraîneurs, les compétitions, l'achat de matériel, frais de déplacements, formations.

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser l'organisation, le fonctionnement du Club, les droits et obligations de chacun.

ARTICLE 2 : ADHESION AU CLUB

1°) – L'inscription au club implique :

- Le paiement de la cotisation au moment de l'inscription (pouvant être échelonné après accord avec le club et soldé au maximum 4 mois après la date d'inscription) ;
- La fourniture **obligatoire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la gymnastique** et de la fiche d'inscription dûment remplie ; **A DEFAUT DE CERTIFICAT MEDICAL L'ENFANT NE POURRA, PAR MESURE DE SECURITE SUIVRE LES COURS ;**
- L'acceptation et le respect du présent règlement.

2°) – Chaque adhérent doit verser une cotisation annuelle fixée chaque année par les membres du Conseil d'Administration. Elle correspond au montant de la licence annuelle, l'assurance ainsi que la participation au fonctionnement du club.

La cotisation est due même en cas de désistement en cours d'année. Il ne sera fait aucun remboursement. En cas de problème de santé (sur présentation d'un certificat médical), ou en cas d'évènement familial important (déménagement) le conseil d'administration de l'association pourra statuer sur un remboursement éventuel qui restera toutefois exceptionnel.

Pour les inscriptions faites au-delà du 31 décembre le calcul de la cotisation se fera au prorata des mois d'entraînements à venir mais dans tous les cas le montant de la licence restera due.

3°) – Le dossier complet est à rendre impérativement **au plus tard au 3^{ème} cours. Si le dossier n'est pas rendu dans les délais, le bureau se réserve le droit de refuser l'accès aux cours de la/du gymnaste.**

ARTICLE 3 : RESPONSABILITES

1°) – Les gymnastes inscrits au club sont pris en charge par le club uniquement pendant la durée des cours. Les gymnastes mineurs seront conduits et repris par leur représentant légal. Celui-ci devra s'assurer de la présence de l'entraîneur, seul habilité à prendre en charge les gymnastes de son groupe.

2°) – En dehors des heures et des lieux d'entraînement et en cas d'absence de prise en charge par l'entraîneur, le club ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un accident ou incident survenant à un gymnaste ou provoqué par un gymnaste.

REGLEMENT INTERIEUR GYM FLIP BEUCAIRE TARASCON (page 2)

3°) – En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement en l'absence des parents, ceux-ci reconnaissent le droit à l'entraîneur responsable ou aux membres du Conseil d'Administration de prendre toutes les mesures d'urgence qu'ils jugeront nécessaires pour assurer la sécurité du gymnaste en tenant compte des informations portées sur la fiche individuelle d'inscription.

4°) – Le club de GYM FLIP BEUCAIRE TARASCON met à disposition des gymnastes et adhérents des vestiaires fermés. Toutefois il est fortement déconseillé à chacun de porter ou d'être en possession d'objets de valeur (bijoux, téléphone portable). En ce qui concerne **les téléphones portables** ils devront être **éteints pendant le cours. Le port de bijoux** (bracelets, chaînes..) sont **INTERDITS** pendant le cours et ce par mesure de sécurité.

Nous rappelons qu'en cas d'accident ou tout autre problème l'entraîneur et/ou dirigeant présent à l'obligation de prévenir la famille conformément à la fiche de renseignement complétée lors de l'inscription. Le club ne pourra donc être tenu responsable en cas de vol, même dans les vestiaires.

ARTICLE 4 : ENTRAINEMENT

SEUL les gymnastes inscrits au club peuvent participer aux séances d'entraînement. Ces entraînements se déroulent sous la responsabilité exclusive des entraîneurs du club selon les horaires établis sur le planning de la saison sportive en cours.

Des changements de groupes ou d'horaires peuvent éventuellement au cours de la saison, ils resteront limités et seront soumis à l'approbation du Président et de la monitrice. Chaque gymnaste devra se conformer aux horaires d'entraînement.

Lors des changements d'horaires, les gymnastes et les cours d'Adultes sont priés de bien vouloir respecter la session qui est en train de se terminer.

L'utilisation des téléphones mobiles, smart phones etc.... est interdite durant les séances.

ARTICLE 5 : ENTRAINEURS

Les entraîneurs sont des salariés ou bénévoles diplômés d'Etat ou Fédéraux éducateurs Sportifs de l'association et suivent régulièrement des formations ou des remises à niveau afin de proposer le meilleur encadrement pour vos enfants.

ARTICLE 6 : COMPETITIONS

1°) - Tout gymnaste inscrit au club est susceptible de participer aux compétitions et manifestations (fête) du club. La participation aux compétitions se fera sur la base du volontariat.

2°) – **Tout gymnaste inscrit à une compétition devra respecter son engagement que ce soit de part sa présence aux entraînements 3 semaines avant la compétition et le jour de la compétition et ce par respect envers l'équipe dans laquelle il s'est engagé.** En cas de manquement à cette règle sans motif valable et justifié, le club GYM FLIP BEUCAIRE TARASCON :

- faire supporter au gymnaste ou à ses responsables légaux le montant des pénalités éventuellement infligées par l'organisateur de la compétition .
- Prendre la décision de ne pas présenter la gymnaste concernée à la compétition

3°) – L'entraîneur se charge de sélectionner les participants et de composer les équipes.

4°) – Le gymnaste mineurs engagé dans une compétition reste sous la responsabilité de son représentant légal présent sur les lieux. La responsabilité du club ne sera engagée qu'au moment du passage en compétition.

5°) – Les frais engendrés par les compétitions effectuées à l'extérieur sont à l'entière charge du gymnaste ou de ses représentants légaux. Le club, peut, dans la mesure du possible prendre une partie des frais selon le déplacement. Pour les finales ou demi-finales nationales, le club essaiera dans la mesure du possible de prendre en charge une partie des frais.

REGLEMENT INTERIEUR GYM FLIP BEAUCAIRE TARASCON (page 3)

6°) – Les gymnastes ou leurs représentants légaux doivent se conformer à la décision des entraîneurs et des dirigeants pour se rendre sur les lieux de compétitions dès lors que le club prend en charge le déplacement.

7°) – **LES GYMNASTE INSCRITS EN COMPETITION PAR EQUIPE DEVRONT PORTER LA TENUE REGLEMENTAIRE IMPOSEE PAR LE CLUB**

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque adhérent doit venir en tenue adaptée à son cours, avec des vêtements n'ayant pas été utilisés toute la journée à d'autres fins.

La participation aux entraînements nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée : justaucorps, short, tee-shirt, jogging (pas de vêtements amples). Pour les gymnastes l'entraînement se fait pieds nus ou en chausson. Il est conseillé aux gymnastes de ne pas porter de bijoux et de se présenter les cheveux attachés.

Pour les cours de gymnastique **ADULTES, la tenue de sport est OBLIGATOIRE** : jogging, leegins, caleçon, tee-shirt ; **les chaussures doivent être UNIQUEMENT A USAGE GYMNIQUE**

AUCUN ADHERENT GYMNASTE OU SECTION ADULTE NE SERA AUTORISE A SUIVRE SON COURS EN TENUE DE VILLE.

ARTICLE 8 : COMPORTEMENT

La courtoisie et la bonne tenue qui doivent être la règle dans toute vie sociale, doivent à plus forte raison exister dans un CLUB SPORTIF ET FAMILIAL. Tous les membres s'efforceront de respecter eux-mêmes, et d'aider les autres membres à respecter les diverses dispositions de la réglementation comme faisant partie intégrante du code de la bonne éducation d'un membre du CLUB.

TOUT ADHERENT AYANT UN COMPORTEMENT OU UN LANGAGE INCORRECT ET IRRESPECTUEUX POURRA SE VOIR EXCLURE DU CLUB – AUCUN REMBOUSEMENT NE SERA ALORS EFFECTUE

ARTICLE 9 : ACCIDENT

En cas d'accident pendant les heures d'entraînement, une déclaration est faite auprès de notre assurance (incluse dans la cotisation). Cette mutuelle sportive vous remboursera la différence restant à votre charge, après remboursement de la sécurité sociale et de votre mutuelle.

Aussi nous vous prions de retirer auprès de l'entraîneur la déclaration d'accident à rendre complétée par le Médecin **DANS LES 48 HEURES**. Nous vous remercions de bien vouloir respecter ce délai afin d'éviter tout refus de prise en charge.

Il sera d'autre part demandé un CERTIFICAT DE GUERISON pour pouvoir reprendre toute activité au sein du CLUB de GYM FLIP BEAUCAIRE TARASCON.

Nous vous demandons de ce fait de ne pas oublier de nous signaler tout changement de numéro de téléphone au cas où nous serions obligés de vous contacter d'urgence. MERCI

ARTICLE 10 : ABSENCE

- **DE L'ENTRAINEUR** Les gymnastes seront prévenus lors du cours précédent. Toutefois les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur car une absence de dernière minute peut malheureusement arriver ;
- **DU GYMNASTE** Nous vous remercions de bien vouloir prévenir le club à l'avance dans la mesure du possible de l'absence de votre enfant aux entraînements ;
- **D'ENTRAINEMENT** Pour des raisons indépendantes à notre volonté ou pour des raisons d'organisation de manifestations sportives il peut arriver que quelques entraînements soient annulés (compétitions UNSS, compétitions organisées par le club ou le démontage du matériel est nécessaire, fermeture de la salle par la Mairie pour entretien).

REGLEMENT INTERIEUR GYM FLIP BEUCAIRE TARASCON (page 4)

ARTICLE 11 : LA SALLE D'ENTRAINEMENT

La salle d'entraînement est un lieu de travail. Pour le bon déroulement des cours, les frères et sœurs, cousins / cousines, copains / copines... des gymnastes ne sont pas autorisés à gambader dans la salle ce qui gêne le cours et distrait (même s'ils sont inscrits au club mais à des horaires différents) .

LA SALLE EST RESERVEE AUX ADHERENTS QUI SONT EN TRAIN DE SUIVRE LEUR COURS. ELLE NE PEUT FAIRE EN AUCUN CAS L'OBJET DE SALLE DE GARDERIE QUELS QUE SOIENT LES COURS – ENFANTS OU ADULTES – IL EN VA DE LA RESPONSABILITE DU CLUB DE SES DIRIGEANTS EN CAS D'ACCIDENT OU INCIDENT.

ARTICLE 12 : VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, des stages, pouvant être payants, peuvent être proposés à vos enfants à des horaires différents des cours habituels.

ARTICLE 13 : PARTICIPATION A LA VIE DE L'ASSOCIATION

Chaque adhérent est invité à participer à la vie du club, en fonction de ses disponibilités et motivations.

Chacun est convié à participer aux réunions d'informations et à l'Assemblée Générale. Votre association organise des manifestations afin d'améliorer les équipements de votre club, votre présence est la bienvenue pour ces occasions.

ARTICLE 14 : DROIT A L'IMAGE

Si une famille ne souhaite pas que son enfant soit photographié ou filmé, et que son image soit utilisée par le club y compris sur le site internet de GYM FLIP BEUCAIRE TARASCON nous vous prions de bien vouloir le faire savoir par écrit aux membres du bureau lors de la remise du dossier d'inscription.

ARTICLE 15 : PROPRETE DES LOCAUX

Les salles d'entraînement ou les cours de GYM FLIP BEUCAIRE TARASCON sont dispensés sont propriété des municipalités des villes de BEUCAIRE ou TARASCON.

Les gymnastes sont tenus de garder le gymnase propre et accueillant, en prenant notamment soin de ne pas souiller ni dégrader le sol, les équipements, les vestiaires ainsi que les toilettes de manière à respecter le travail des gardiens et personnels d'entretien. Nous vous en remercions.

.....

NB : Nous tenons à vous signaler également qu'un cahier se tient à disposition des parents ou adhérents majeur pour d'éventuelles observations ou suggestions. MERCI de le demander aux entraîneurs.

Date :.....

Signature :